

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 327 – 24/03/2025

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION !

Les travaux sonores

Les horaires à respecter :

Pour les travaux de **bricolage** (avec utilisation d'outils ou appareils tels que perceuse, raboteuse, scie...) ou de **jardinage** (tondeuse, tronçonneuse...)

- les **jours ouvrables** : de **8h à 20h**
- les **samedis** : de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- les **dimanches et jours fériés** : de **10h à 12h**

Les feux

Pour les particuliers, **les feux** de branchages, broussailles ou autres, susceptibles de dégager de la fumée ou des émissions de gaz, **sont interdits**, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre, à moins de 100 m des routes, chemins et habitations ou à moins de 200 m des bois et forêts.

Les branches d'arbres coupées après une taille ou un élagage peuvent être déposées au point de collecte des déchets verts de la Commune ou être utilisées en bois de chauffage pour alimenter une cheminée, un poêle à bois ou un barbecue.

Les animaux domestiques

Les propriétaires de chien sont tenus de faire en sorte que leur animal ne gêne pas le voisinage, ni par des aboiements, ni par divagations.

Entretien des arbres, des haies, des pas-de-porte

Tout propriétaire est tenu d'élaguer ses arbres et de tailler ses haies avant que ses espaces verts ne gênent le voisinage ou l'espace public.

Chaque habitant doit maintenir la propreté devant son habitation ; balayer son trottoir, couper les herbes sauvages au pied des murs ou des haies...

Merci de votre implication pour le respect de tous



Conseil Municipal du 4 mars 2025

Le dernier Conseil Municipal s'est tenu mardi 4 mars 2025.

L'ordre du jour portait sur l'approbation et/ou le renouvellement de 3 conventions.

Ce Conseil a permis d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention conclue avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) qui a reçu mission, par le Préfet de Région, de réaliser les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat, pour établir un diagnostic qui est un préalable obligatoire à la construction du lotissement de la Batterie Sud pour lequel un permis d'aménager a été déposé. Les travaux sur le terrain seront réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2026, et les résultats du diagnostic seront communiqués dans les 3 mois après la fin de ces travaux.

Ce Conseil a également enregistré l'autorisation de demander le renouvellement de la convention pour la mise à disposition, par le Département de Meurthe-et-Moselle, propriétaire du Fort de Villey le Sec, de la parcelle AE 534 sur laquelle est implantée la réserve incendie de la rue de Maron.

Enfin, ce Conseil a approuvé le renouvellement de la convention liant la Commune à la Ville de Toul pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols hors Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa) et Déclarations Préalables de Travaux (DP), qui sont conservés par la Commune, avec la possibilité de confier au service instructeur, les demandes relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes, pour une période de 3 ans - soit pour la période 2025-2027 - tacitement reconductible.

En effet, depuis la Loi Alur de 2014, ce sont les Communes qui sont compétentes pour instruire les demandes d'urbanisme. Pour mutualiser les moyens au sein de la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T), et pour que chaque commune n'ait pas à créer un service d'instruction pour ces demandes, les Communes de la CC2T ont la possibilité de signer une convention (parmi 3 options de convention) avec la ville de Toul, qui dispose d'un service ADS dédié. La Ville de Toul a rajouté la possibilité pour les Communes de la CC2T, de confier à son service ADS (devenu service ADSPE), l'instruction des demandes liées à la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes, parce que la compétence de l'instruction de ces demandes a été confiée aux Communes depuis la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil Municipal est consultable en mairie ou sur le site internet www.villeylesec.fr

A noter dans l'agenda



Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal a été fixé au mardi 8 avril 2025 à 19h15.

et notez ce prochain rendez-vous **NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Retrouvons notre rendez-vous annuel, pour un grand nettoyage du village et de ses abords

Rendez-vous **samedi 12 avril 2024**

A partir de 9h00 à la salle des fêtes, pour une mise en route à 9h30

Après un café d'accueil, les équipes seront constituées

Venez avec vos gilets jaunes, vos gants et vos outils, la municipalité fournit les sacs poubelle

A l'avance, merci de vous mobiliser nombreux pour maintenir la propreté de notre village



Terres Tolloises Communauté de Communes Terres Tolloises
COMMUNAUTÉ Rue du Mémorial du Génie - CS 40325 Ecrouves - 54 201 Toul cedex
DE COMMUNES 03 83 43 23 76 - contact@terrestolloises.com



Tous au compost !

Du 29 mars au 13 avril 2025, la Communauté de Communes Terres Tolloises (CC2T) et ses partenaires proposent des animations gratuites et ouvertes à tous dans le cadre de l'opération Tous au Compost ! un évènement national annuel organisé par le Réseau compost citoyen, qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques.

Retrouvez toutes les infos sur <https://reseaucompost.org>



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Recrutement de policiers adjoints - Est - Départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges

Le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) Est organise une session de recrutement de policiers adjoints.

Départements d'affectation : Meurthe-et-Moselle (54) et les Vosges (88).

L'inscription par internet est à privilégier et la clôture des inscriptions est fixée au 21 avril 2025

Les épreuves écrites, sportives et l'entretien avec un jury se dérouleront entre le 22 mai 2025 et le début du mois de juillet, pour une prise de fonction potentielle dès la fin de l'année 2025

Retrouvez toutes les infos et dossier d'inscription directement sur

<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre/inscriptions-aux-concours-et-selections/policier-adjoint-est-departements-de-meurthe#:~:text=Calendrier%20du%20recrutement,se-maine%20du%2030%20juin%202025>

Retrouvez toutes nos infos sur le site villeylesec.fr